

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 16 mai 2018

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil, la Municipalité, les représentants de la presse et le public.

La secrétaire procède à l'appel : 24 Membres sont présents.

Excusés : Messieurs Agron Berisha, Christian Brocard et Benoît Croset.
Mesdames Ingrid Ciampi et Myriam Cornaz.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction sur les travaux de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 est accepté à l'unanimité.

Le Président donne lecture du courriel de Madame Myriam Cornaz concernant la sécurité de la Veille Route de l'Etraz, sujet déjà évoqué lors du précédent Conseil communal. Elle demande une réflexion approfondie sur cette question à la suite du dernier événement survenu (grave accident et hospitalisation d'un enfant).

Le Président propose que ce sujet soit abordé au point 6.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Assermentation d'un Conseiller communal.
2. Rapport de la ComFin sur le préavis municipal n°1/2018 sur la réfection du Chemin de Renolly.
3. Rapport de la Commission Ad hoc sur le préavis municipal n°1/2018 sur la réfection du Chemin de Renolly.
4. Préavis n° 2/2018 sur les comptes de l'exercice 2017 et le rapport de gestion.
5. Renseignements de la Municipalité.
6. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION D'UN CONSEILLER COMMUNAL.

Le Président demande à Monsieur Laurent Zurflüh de s'avancer pour prêter serment :

"Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité public, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer".

Monsieur Laurent Zurflüh promet.

Le Président le remercie et le félicite. Il lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de Lavigny.

2. RAPPORT DE LA COMFIN SUR LE PREAVIS MUNICIPAL N°1/2018 SUR LA REFECTION DU CHEMIN DE RENOLLY.

Monsieur Laurent Bourgeois donne lecture du rapport de la Commission des finances sur le préavis N°1/2018

Le Président le remercie et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le Président propose le vote sur le rapport de la Comfin.

Le rapport sur ledit préavis municipal est accepté avec une abstention.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PREAVIS MUNICIPAL N°1/2018 SUR LA REFECTION DU CHEMIN DE RENOLLY.

Madame Cathy Zanola Rossier donne lecture du rapport sur le préavis N°1/2018

Le Président la remercie et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le Président propose le vote sur le rapport de la Commission Ad hoc.

Le rapport sur ledit préavis municipal est accepté avec une abstention.

Le Président soumet au vote le préavis municipal N°1/2018.

« Acceptez-vous le préavis municipal N°1/2018 sur la "Réfection du chemin de Renolly" tel que présenté »

Le préavis n°1/2018 est accepté avec une abstention.

4. PREAVIS N°2/2018 SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2017 ET LE RAPPORT DE GESTION.

Monsieur Claude Philipona, Municipal, donne lecture du préavis N°2/2018
Il présente les comptes de l'exercice 2017 et donne des explications sur divers points.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Christian Jan souligne que, selon les statistiques, l'année 2017 était clémente et pourtant il y a une forte augmentation. Il demande pourquoi une telle différence ?
- Le Syndic répond : la consommation en KWh en 2016 était de 3'530'608 et en 2017 de 3'650'519 ; ce qui est directement en relation avec la météo. Le prix du gaz n'a pas été modifié. Les diverses taxes fédérales ont fait augmenter le prix global. La Commune bénéficie d'un prix d'achat très bas ce qui permet un prix de vente stable. Le bénéfice engendré par Valgaz est distribué aux huit Communes partenaires par rapport au nombre d'habitants de chaque Commune. La différence est la rétrocession de Valgaz.
- Monsieur Roman Tarnovsky demande quelles sont les règles des fonds de réserve ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que les fonds de réserves sont liés aux égouts/épuration et l'eau. Lesdits fonds sont aussi utilisés pour les bâtiments (votés par le Conseil communal dans le budget) et à utiliser lors de travaux ou des charges plus conséquentes que l'entretien courant. On peut les soumettre au Conseil lors d'un prochain vote du budget pour dissolution et les attribuer pour d'autres objets. Au point de vue légal, tout ce qui est lié au service des eaux, le compte doit être à zéro chaque année. C'est-à-dire que s'il y a un excédant de charges, la différence sera puisée dans les fonds de réserves et un excédent de revenus alimentera ces fonds. Compte tenu des travaux prévus ces prochaines années, ces fonds de réserve ne sont pas surdimensionnés.

La parole n'est plus demandée.

Le Président demande à la Commission des finances de rapporter sur les comptes 2017 pour le prochain Conseil communal.

Il passe la parole à la Municipalité pour la présentation du rapport de gestion 2017.

Le Syndic informe :

- Au 31 décembre 2017, la population de Lavigny s'élevait à 1'007 habitants (1'006 en 2016), soit 102 habitants sont arrivés dans la Commune et 97 habitants l'on quittée. Quatorze jeunes ont atteint leur majorité.
- Durant l'année, 16 naissances ont été inscrites.
- Il demande à l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de six habitants de Lavigny décédés en 2017, à savoir : Aloys Aeby, Phyllida Weichelt, Rosette Griete, Sandrine Matricon, Marie-Emma Rossier et Avdyl Berisha.
- Ont obtenus la nationalité suisse en 2017 : Jessica Harmonie Bernabé Monhart, Marçia Filipa Barbosa Ferreira, Stéfane Nicolas da Silva, Joseph Jacques Marc Caron, Luis De Jesus, Fernanda Maria De Jesus, Audrey Bosmans, Carina da Silva, Alexis Poget, Camille Poget, Léon Poget, Christophe Cunha, Sandra Cunha, Emily-Rose Cunha, Daniel António Cunha et José Isael Monteiro Pidoux.

Plusieurs dossiers sont toujours en cours.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Le Président demande à la ComGest de bien vouloir rapporter au prochain Conseil.

Il précise que les délais pour rapporter au prochain Conseil sont très courts et il demande aux différentes Commissions ainsi qu'à la Municipalité de prendre bonne note du calendrier suivant :

- Envoi des questions à la Municipalité pour le 1^{er} juin.
- Réponses aux questions par la Municipalité pour le 12 juin.
- Transmission des rapports au Bureau du Conseil, par courriel, pour le 19 juin.

Le Président demande que lesdites Commissions se consultent sur les questions à poser à la Municipalité et il rappelle que la Commission de gestion s'occupe uniquement de la partie gestion et la ComFin uniquement de la partie financière.

5. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Christian Grin informe :
 - Le Club FC Lavigny se reforme et, pour des raisons administratives, il sera effectif au 1^{er} janvier 2019. En attendant, il pourra faire des matchs/entraînements sous un autre nom de club dès août 2018.
La Commune a dû ré-homologuer le terrain.
 - Le sol de la place de jeu a été adapté et les jeux posés.
 - La haie du cimetière entre la croisée de St-Livres et le Battoir a été nettoyée par le garde forestier.
- Monsieur Claude Philipona informe sur le PGA dont les travaux/études ont commencés il y a plus de quinze ans. À la suite d'une dernière demande des services cantonaux, liée à des études spéléologiques du sol de la Commune, le dossier est complet et il sera mis à l'enquête tout début juin. Une assemblée "tout public" est prévue le 12 juin courant pour information à la population. Les urbanistes seront présents pour la présentation.
La Commune a été contrainte de fortement réduire ses ambitions de ce qui avait été prévu initialement par le plan directeur communal.
Le Conseil sera amené à se prononcer sur l'objet cet automne.
- Monsieur Rémy Wulliens remercie le Conseil pour l'approbation du préavis sur la réfection du chemin de Renolly. Il informe :
 - Les travaux sur la RC 58 sont terminés. La route Lavigny-Etoy est ouverte.
L'entreprise ayant effectués ces travaux est la même qui entreprendra les travaux de réfection du chemin de Renolly, en conséquence, celle-ci étant déjà sur place, elle commencera les travaux le 28 mai prochain.
 - Concernant la STEP intercommunale qui réunit les Communes de Rolle à St-Prex et au-dessus (une vingtaine de communes), une séance sur les travaux est prévue au mois

de juillet. Plus d'informations seront apportées au Conseil dans sa séance de septembre.

- Monsieur Willy Favre annonce :
 - Marché de Noël 2018 : du 5 au 8 décembre
 - Concert à l'église offert à la population : 26 août à 17heures.
 - Deux gymnasiennes, domiciliées l'une à Lavigny et l'autre à St-Livres, se sont approchées de la Municipalité pour organiser une exposition d'art à la "Maison des Jeunes". La sécurité a été vérifiée et l'autorisation accordée.
Date : 26 mai 2018, de 12h à 18h.
 - Les jardins communaux sont occupés et entretenus.
- Monsieur Bernard RoCHAT communique que la Municipalité reçoit des lettres anonymes.
Il informe que celles-ci ne peuvent être traitées et ne rentrent pas dans les compétences de la Municipalité. Les courriers doivent être datés et signés pour que la Municipalité puisse entrer en matière.

Le Syndic a été interpellé par le courriel de Madame Cornaz concernant la Vieille Route de l'Etraz. On dit que cette route est dangereuse pour les piétons, les vélos et autres. Effectivement...elle peut paraître dangereuse, mais tout dépend à quelle vitesse on circule sur cette route. Les vélos et autres roulent vite sur ce chemin. Ce matin, une personne circulait sur sa planche à roulettes et il était impossible de la dépasser...au vu de sa vitesse.

Prendre des mesures : oui...mais quelles mesures ? Installer des modérations de la circulation ? Cela ne ralentira par un vélo électrique, un vélo simple ou autre. La Municipalité veut bien entrer en matière et regarder la chose ; mais à terme Madame Cornaz, pour faire ralentir les gens, les jeunes et moins jeunes, il faut leur dire de rouler moins vite.

La Municipalité est consciente des dangers potentiels, mais la seule chose à faire **reste** la prévention.

Le Président souligne que ce qui précède fait suite au courriel de Madame Myriam Cornaz.

La parole n'est plus demandée.

6. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

- Monsieur Christian Jan demande ce qui en est du PPA (Ecorecyclage) ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond qu'il y a un PPA en vigueur. Il y a une procédure de mise à l'enquête en cours. La Municipalité a reçu la synthèse de l'Etat à ce sujet (Ecorecyclage) et celle-ci doit être traitée avec les services de l'Etat et l'entreprise concernée avant de pouvoir recevoir les opposants à la demande du permis de construire qui avait été faite à l'automne dernier.
La Municipalité a reçu le retour de l'Etat il y a une quinzaine de jours.
- Madame Michèle Salanon demande s'il est prévu de faire un abri à l'arrêt du bus ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que la première étape était de faire un arrêt de bus sur le quai, bien qu'il existe déjà un abri collé à l'auberge mais pas directement à l'arrêt. La réflexion actuelle est de transformer et/ou compléter l'abri existant et le rendre plus visible.

- Monsieur Laurent Bourgeois informe qu'à la suite du projet de l'exposition d'art de sa fille dans la "Maison des Jeunes", il a découvert l'état intérieur de l'immeuble. Suite aux nombreuses questions posées lors de précédentes séances du Conseil sur la réaffectation de la maison, projets et travaux à faire, il propose que les Conseillers-ères profitent de cette manifestation (même si pas intéressé par l'art) pour se rendre compte par eux-mêmes des travaux, volumes, état des lieux dudit immeuble.
- Monsieur Gilles Rossier avise que le Club de foot organise la fête du football le 17 juin dès 13h00 avec la projection sur grand écran du match Suisse-Bésil (Coupe du Monde 2018). La population sera informée par un "tout ménage".
- Madame Sophie Kandaouroff demande ce qui en est de la "fibre optique" ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que ce n'est pas un réseau communal. Les grands distributeurs sont Swisscom, SEFA, ...
Si vous la souhaitez, il faut contacter votre fournisseur et faire la demande. Ils vous donneront toutes les informations souhaitées.

La parole n'est plus demandée.

Le Président rappelle la date de la prochaine séance du Conseil fixée pour le **27 juin** 2018 à **18H00** ; à l'issue de laquelle nous nous rendrons au Stand de Lavigny pour le repas. A ce sujet, merci de transmettre vos inscriptions manuscrites à la secrétaire.

Le Président remercie les Conseillères et Conseillers de leur présence et leur souhaite, à toutes et tous, une excellente fin de soirée et se réjouit de les revoir lors du prochain Conseil.

Il clôt la séance à 21H17.

Le Président
Jörg Frischholz

La secrétaire
Loredana Simone